

COLLEGE LECONTE DE LISLE

**25 RUE LECONTE DE LISLE 97450 SAINT-LOUIS
REUNION**

Téléphone : 02.62.91.97.60 Télécopie 02.62.20.20.22

Mail : ce.9740091f@ac-reunion.fr

MARCHE PROCEDURE ADAPTEE

Article 2123-1 de la commande publique

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Objet de la consultation

Fourniture des tenues uniformisées pour les élèves du collège

REFERENCE : MAPA/CLDL/2025/GESTION

Date limite de remise des offres

Dépôt sur le site de l'AJI : <http://mapa.aji.france.com/mapa/marche/>

Heure limite de réception : 11 aout 2025 à 12h00 (heure locale La Réunion)

En aucun cas les clauses du présent cahier ne peuvent être modifiées par le candidat. Le candidat doit parapher le présent document, dater et signer la dernière page.

SOMMAIRE

Article 1 : Objet du marché – Dispositions générales

- 1-1 Objet du marché
- 1-2 Forme du marché
- 1-3 Délai de validité des offres

Article 2 Décomposition en lots

Article 3 Durée du marché

Article 4 Pièces constitutives du marché

Article 5 Description du contexte

- 5-1 Description des produits souhaités

- 5-2 Variantes

- 5-3 Vérification et admission

Article 8 Garanties

Article 9 Délais d'exécution – Pénalités pour retard

Article 10 Délais de paiement et intérêts moratoires

Article 11 pièces à fournir

Article 12 Conditions de l'envoi de l'offre

Article 13 Sélection des candidats – jugement et classement des offres

- 13-1 Sélection des candidatures

- 13-2 Jugement et classement des offres

Article 14 Renseignements complémentaires

Article 1 : Objet du marché – Dispositions générales

1-1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'achat et la livraison des tenues uniformisées pour les élèves du collège pour la rentrée scolaire (août 2025).

1-2 Forme du marché

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 2123-1 de la commande publique. Le marché conclu sera un marché à bons de commande et fera référence aux dispositions du cahier des Clauses Administratives Générales applicables au marché et au présent CCP.

1-3 Délai des validités des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours (cent quatre vingt jours) à compter de la date de notification du marché.

Article 2 Décomposition en lots

Le présent marché comporte un lot (voir annexe 1 –)

Article 3 Durée du marché

Le marché est passé pour un an

Article 4 Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché comprennent par ordre de priorité décroissante

- La facture proforma en TTC accompagnée des notices techniques pour chaque vêtement, celle-ci précisera la durée de garantie et les délais de livraison
- Le présent cahier des clauses particulières dont un exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi.

Le collège se réserve le droit de modifier à la baisse l'état de ses besoins en cas de nécessité financière ou de les augmenter si les prix proposés le permettent sans porter atteinte au principe de concurrence entre les opérateurs économiques; les candidats dont les offres n'auront pas été retenues ne pourront pas s'en prévaloir en cas de recours

Article 5 Description du contexte

5-1 Description des produits souhaités

Le présent marché est régi par le cahier des clauses administratives générales : techniques de l'information et de la communication (Arrêté du 16 octobre 2009).

Qualité : les produits quels que soient leur préparation, leur conditionnement ou présentation devront répondre à toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indiquera dans l'offre, l'origine ou la marque du (ou) des produits proposés.

Il devra fournir impérativement les fiches techniques et de données de sécurité conformément aux articles R.4411-73 et R.4624-4 du code du travail. L'absence de ces fiches entraînera le rejet de l'offre.

La livraison d'un ou de plusieurs articles d'une qualité différente de celle proposée au marché tant en variété qu'en provenance, ne pourra se faire qu'avec l'accord du pouvoir adjudicateur.

Emballages : ils devront être conformes à la réglementation en vigueur et leur enlèvement sera à la charge de l'entreprise.

5-2 Variantes

Les candidats devront répondre à l'offre de base et présenter une proposition conforme au dossier de consultation.

5-3 Echantillons

La fourniture des échantillons est demandée et devront être transmises au collège à compter de la date de dépôt de l'offre et avant l'ouverture des plis.

Article 6 Détermination des prix

Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution de ce marché. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, frappant obligatoirement la fourniture ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison. L'offre de prix fera apparaître le montant HT, le montant de la TVA et le total TTC.

Article 7 Conditions d'exécution

7-1 Le bon de commande et de livraison

Pour toutes les commandes, l'établissement transmettra dans les meilleurs délais au fournisseur retenu un listing des élèves éligibles à une tenue. Les bons de commande et de livraison seront imprimés par le fournisseur, et comporteront, le nom de l'établissement, l'année scolaire, les coordonnées de l'élève, le niveau/section, un cadre mentionnant « Bon pour accord » pour la signature des parents, ainsi que les indications pour les prises de mesure et les préconisations d'entretien pour les tenues. La livraison, ou le retrait des articles par les parents, sera assurée en magasin/point de vente le plus tôt possible au vu de la période du marché. Une copie des bons de commande et de livraison sera obligatoirement transmise au collège, au service Gestion par mail. Ils donneront lieu à un règlement par virement SEPA dès réception de l'intégralité des tenues.

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franc de port).

Les livraisons doivent être conformes aux commandes franco de port et d'emballage et devront avoir lieu impérativement pendant les horaires d'ouverture du collège. Les livraisons qui ne respecteront pas ces délais ne seront pas acceptées.

Le non-respect de ces impératifs horaires pourra entraîner l'annulation du contrat. Les livraisons doivent être conformes à la commande. Elles accompagneront de la production d'un bon de livraison conforme.

7-2 Les prises de mesure

Le matériel nécessaire pour la prise des mesures sera mis à disposition par le fournisseur

7-2 Données techniques

7-2.1 Une fiche technique de chaque article sera systématiquement fournie.

Les échanges sont possibles et gratuits. Un réajustement sera effectué tout au long de l'année soit pour de nouveaux entrants ou de nouvelles commandes souhaitées par des élèves avec donc nécessité d'avoir un stock suffisant pour échanges et réassort ou en cas d'arrivées de nouveaux élèves. L'entreprise sera tenue de transmettre les coordonnées d'un référent technico-commercial pour le collège et pour les parents. Les prix seront identiques quelles que soit les tailles.

7-2.2 Entretien

- Tous les articles sont lavables en machine domestique avec préconisations d'entretien sur étiquettes et sur bons de livraison.
- Les articles sont auto défroissables, anti-tâches, résistant au lavage et pouvant sécher rapidement.
- Les articles devront, dans des conditions normales d'utilisation, résister au moins 2 ans (maintien, boulochage, couleur...).

Article 8 Garanties

Le fournisseur est tenu d'apporter aux tenues une garantie d'un an contre les vices cachés de fabrication. Les tenues doivent être conformes aux textes en vigueur et respecter les normes et niveaux d'exigence fixés par la législation en vigueur.

Article 9 Délais d'exécution – Pénalités pour retard

Le délai contractuel d'exécution est celui de la livraison.

Par dérogation à l'article 13.3 du CGAG/FCS, la prolongation du délai d'exécution est accordée par l'émetteur du bon de commande ou son mandataire habilité en lieu et place du pouvoir adjudicateur. Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG/FCS, les pénalités pour retard commencent à courir, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution des prestations est expiré, sous réserve des stipulations des articles 13.3 et 20.4

Cette pénalité est calculée selon la formule suivante :

$$P=V \cdot R / 1000$$

P= montant de la pénalité

V= la valeur de la prestation sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors les variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable.

R= le nombre de jours de retard

Article 10 Les délais de paiement et intérêts moratoires

Le dépassement du délai de paiement fait courir de plein droit et sans autre formalité le bénéfice d'intérêts moratoires au profit du titulaire dans les conditions prévues à l'article 98 du code des marchés publics.

En cas de dépassement du délai contractuel, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ sera versé à l'entreprise.

La facture devra comporter les indications suivantes :

- Le numéro de SIRET ou SIREN
- La référence du présent marché
- La référence du bon de commande
- Le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations
- Le nom de l'élève bénéficiaire de la prestation
- Les références complètes du compte bancaire sur lequel seront payées les factures
- En cas de cession de créances, le nom de la société et ses coordonnées bancaires complètes
- Le dépôt des factures se fera sur le portail chorus pro du collège Leconte de Lisle, 25 rue Leconte de Lisle 97450 Saint-Louis. Madame Marie-Béatrice FERRERE est désignée en qualité d'ordonnateur, et Madame MONTEL Maud en qualité de comptable assignataire.

Article 11 Pièces à fournir

Le candidat devra produire les documents suivants :

- Le présent CCP daté et signé
- Un devis pour le lot soumissionné avec la mention de la durée de garantie et des délais de livraison pour chaque article.
- Une fiche technique pour chaque tenue

Le candidat pourra ajouter toute autre pièce qu'il estime être de nature à appuyer son offre.

Article 12 Conditions d'envoi de l'offre

Les candidats sont invités à déposer leurs offres, au plus tard le **11 août 2025 à 12h00 (heure locale)**, délai de rigueur, uniquement sur le site de l'AJI <http://mapa.aji.france.com/mapa/marche/>

Les dossiers déposés hors délais ne seront pas examinés.

Article 13 Sélection des candidatures

13.1 Sélection des candidatures

Seuls seront ouverts les plis qui auront été reçus avant la date et l'heure limite de remise des offres.

13.2 Jugement et classement des offres

Le pouvoir adjudicateur examinera l'ensemble des offres des candidats, pour établir un classement. Les critères pris en compte lors de l'établissement du classement sont les suivants :

Critères d'attribution		
Produits = 80 points	Le prix TTC d'acquisition pour chaque tenue identifiée La valeur technique de l'offre	40 points 40 points
Services = 20 points	Délais de livraison Relevé des tailles et Garantie	10 points 10 points

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs les offres déposées notamment en matière de prix ou de caractéristiques techniques. L'acheteur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

L'acheteur se réserve le droit de retenir les offres des fournisseurs dont les configurations techniques proposées sont supérieures à celle stipulées au CCP si le rapport « qualité-prix » est avantageux pour lui.

Article 14 Renseignements complémentaires

Toutes les demandes d'informations complémentaires concernant le marché, devront être adressés par mail à Madame la Principale du collège Leconte de Lisle et Madame la gestionnaire, adresse mail : ce.9740091f@ac-reunion.fr / gestion.9740091f@ac-reunion.fr

A Saint-Louis, le 27 juin 2025

La Principale,

M.B FERRERE,



COLLEGE LECONTE DE LISLE
25 RUE LECONTE DE LISLE 97450 SAINT-LOUIS
REUNION

Téléphone : 02.62.91.97.60 Télécopie 02.62.20.20.22

Mail : ce.9740091f@ac-reunion.fr

MARCHE PROCEDURE ADAPTEE

Article 2123-1 de la commande publique

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Objet de la consultation

Fourniture des tenues uniformisées pour les élèves du collège

ANNEXE 1

Descriptif des tenues souhaitées

Tenues école

- Chemise courte pour les filles et les garçons (blanche, coupe classique au goût du jour)
- En complément des Tee-Shirts et ou des polos pour les garçons et les filles et robes au genou
- Une étiquette intérieure sera présente indiquant la marque du fabricant
- Tissus infroissable semi extensible, en coton bio
- Logo de l'établissement brodé sur chaque vêtement

Les sociétés candidates au marché devront proposer plusieurs modèles différents.

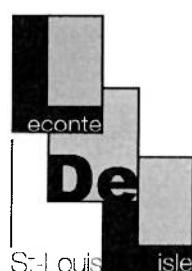
Le candidat devra proposer un tarif TTC pour le package pour une chemise et vêtements (polo et/ou teeshirt).

Les prix des tenues pour les filles et garçons seront identiques (sauf robe)

Dans son offre, le candidat indiquera le tarif unitaire de chaque tenue. Le prix est garanti pour l'année scolaire.

La société retenue laissera l'ensemble des échantillons au collège pendant toute la durée du marché.

LOGO du collège



Fait à

Le.....

Le Soumissionnaire.....

Signature et Cachet